

AAP SOUTENIR LES ALTERNATIVES VERTES 2

Description

Cet appel à projets vise à amplifier la transformation écologique des industries culturelles et créatives (ICC).

Les projets attendus doivent :

- favoriser l'émergence d'alternatives vertes innovantes, répliquables et structurantes au regard de leur potentiel de transformation écologique des pratiques dans tous les segments de la chaîne de valeur des ICC (création, production, diffusion, fin de vie) ;
- généraliser l'évaluation de l'impact environnemental des activités de la filière des ICC par le développement d'outils de mesure de référence conçus, expérimentés ou homologués.

Les projets pourront notamment porter sur :

- des outils généralisables permettant la mesure, l'évaluation et une politique de réduction des impacts écologiques des ICC ;
- des solutions concrètes pour le secteur des « alternatives vertes » ;
- la création ou l'adaptation d'outils de formation continue.

Calendrier de mise en oeuvre

Date d'ouverture : 20/04/2023

Date de clôture : 31/12/2024 (17 heures)

Dates de relève :

- 29/09/2023 (17 heures)
- 29/03/2024 (17 heures)
- 31/12/2024 (17 heures)

(Les projets portant sur les outils de mesure d'empreinte environnementale doivent en priorité être présentés avant la relève du 29/09/2023).

Bénéficiaires

Porteur unique ou consortium parmi :

Entreprises, associations, fondations, établissements publics ou privés, administrations publiques, établissements de formation, organisations professionnelles, ordres professionnels, syndicats et fédérations professionnelles, collectivités territoriales et leurs groupements, porteurs d'un projet d'expérimentation ou d'innovation en faveur d'alternatives à impact positif sur l'environnement au bénéfice de la filière des industries culturelles et créatives.

Lien

<https://www.banquedesterritoires.fr/soutenir-les-alternatives-vertes-2>

Contact départemental

sp-france2030@tarn.gouv.fr